

FFCK

ANNEXES COURSE EN LIGNE

Version applicable au 1er Janvier 2026



SOMMAIRE

ANNEXE 1 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND.....	5
ANNEXE 2 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE.....	6
ANNEXE 3 : COURSES OPEN : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXE ET MIXTE (CLUB)	10
ANNEXE 4 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DEVITESSE.	10
ANNEXE 5 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE SPRINT	12
ANNEXE 6 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	14
ANNEXE 7 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON SHORT RACE.....	15
ANNEXE 8 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS.....	16
ANNEXE 9 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE	21
ANNEXE 10 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES	21
ANNEXE 11 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS.....	22
ANNEXE 12 : REUNION TECHNIQUE	24
ANNEXE 13 : AVANT & APRES UNE COMPETITION.....	24
ANNEXE 14 : LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE VITESSE	25
ANNEXE 15 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES	25
ANNEXE 16 : CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS MINIMES.....	26
ANNEXE 17 : POSITION DU OU DES PAGAYEURS EN CANOË	27

SOMMAIRE DETAILLE

ANNEXE 1 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND	5
1.1. LE MODE DE SELECTION	5
1.2. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND – DEFINITION DES EPREUVES.....	5
1.3. DATE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE	6
1.4. PROGRAMME :	6
1.5. PENALITE DE TEMPS SUITE A UNE COLLISION	6
1.6. TEMPS LIMITE	6
1.7. NOMBRE D’EPREUVES PAR COMPETITEUR :	6
ANNEXE 2 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE	6
2.1. LE MODE DE SELECTION PAR INTER-REGION – ATTRIBUTION DES QUOTAS DE SELECTION	6
2.2. LES EPREUVES OUVERTES ET LES CONDITIONS DE SELECTION (QUOTAS).....	7
2.3. NOMBRE D’EMBARCATIONS PAR COMPETITEUR.....	10
ANNEXE 3 : COURSES OPEN : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXE ET MIXTE (CLUB)	10
3.1. DISTANCE ET CATEGORIE PROPOSEES	10
3.2. MODE DE SELECTION	10
3.3. NOMBRE DE SERIES	10
3.4. NOMBRE DE BATEAUX PAR CLUBS.....	10
3.5. CLASSEMENT AU TEMPS	10
3.6. PROGRAMME.....	10
ANNEXE 4 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DEVITESSE.	10
4.1. JOUR N°1.....	10
4.2. JOUR N°2.....	11
4.3. JOUR N°3.....	11
4.4. JOUR N°4.....	11
4.5. JOUR N°5.....	11
ANNEXE 5 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE SPRINT	12
5.1. GRILLE DE PASSAGE TYPE C (SELECTIFS NATIONAUX DE VITESSE)	12
5.2. GRILLE DE PASSAGE TYPE B (CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE).....	13
CETTE GRILLE POURRA ETRE ADAPTEE POUR LES EPREUVES CONCERNANT LES CATEGORIES CADETS AFIN DE PERMETTRE UN BRASSAGE PLUS IMPORTANT LORS DES SERIES ET DEMI-FINALES.	13
5.3. GRILLE DE PASSAGE DE TYPE A (CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIME)	14
ANNEXE 6 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	14
6.1. LE MODE DE SELECTION.....	14
6.2. LES EPREUVES OUVERTES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	14
6.3. PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	15
6.4. STOP AND GO	15
6.5. ARRET D’UN COMPETITEUR	15
6.6. PENALITES DE TEMPS	15
ANNEXE 7 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON SHORT RACE.....	15
7.1. FORMAT D’UNE COURSE SHORT RACE :	15
7.2. LE MODE DE SELECTION.....	15
7.3. LES EPREUVES OUVERTES.....	16
7.4. PROGRAMME PREVISIONNEL	16
ANNEXE 8 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS.....	16

8.1. PERIMETRES DES CALCULS PAR EPREUVES.....	16
8.2. CALCUL DES POINTS « BATEAU ».....	17
8.3. CLASSEMENT DES CLUBS SUR UNE COMPETITION REGIONALE, INTERREGIONALE OU NATIONALE	20
8.4. METHODE DE CALCUL DU CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR POINTS.....	20
8.5. CLASSEMENT NATIONAL JEUNES (CADETS ET JUNIORS) DES CLUBS PAR POINTS	21
8.6. CLASSEMENT NATIONAL PARACANOË DES CLUBS PAR POINTS	21
ANNEXE 9 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE	21
9.1. LES COMPETITIONS DE REFERENCE.....	21
9.2. MODALITE DE CLASSEMENT	21
ANNEXE 10 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES	21
10.1. NOMBRE DE REMPLACEMENTS AUTORISES DANS UN EQUIPAGE	21
10.2. MODALITE DE DESIGNATION D'UN REMPLAÇANT	21
10.3. CONDITIONS POUR EFFECTUER DES REMPLACEMENTS.....	22
10.4. REMPLACEMENT D'UN COMPETITEUR MALADE	22
10.5. LES ÉQUIPAGES INTERCLUBS SONT POSSIBLE SELON LES REGLES CI-DESSOUS :.....	22
ANNEXE 11 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS.....	22
11.1. CONDITIONS GENERALES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
11.2. INSCRIPTIONS – DELAIS ET MODALITE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
11.3. PERIODE DE CONFIRMATION – DELAIS ET MODALITE.....	22
11.4. COUTS D'INSCRIPTIONS	23
11.5. PENALITES FINANCIERES	23
11.6. MODALITES DE PAIEMENT DES COUTS D'INSCRIPTIONS ET DES PENALITES FINANCIERES.....	23
ANNEXE 12 : REUNION TECHNIQUE	24
12.1. DATE, HEURE ET CONDITIONS DE REPRESENTATION	24
12.2. NOUVEAU TIRAGE AU SORT APRES LA CONFIRMATION	24
12.3. INFORMATIONS DIVERSES	24
ANNEXE 13 : AVANT & APRES UNE COMPETITION.....	24
13.1. INVITATION A UNE COMPETITION	24
13.2. PROCES-VERBAL DE COMPETITION.....	24
13.3. TRANSMISSION DU PROCES-VERBAL DE COMPETITION ET DU SUPPORT INFORMATIQUE.....	24
ANNEXE 14 : LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE VITESSE	25
ANNEXE 15 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES	25
15.1. GENERALITES	25
15.2. COMPETITIONS PRISES EN COMPTE :.....	25
15.3. METHODE DE CALCUL DES POINTS SUR UNE COMPETITION.....	25
15.4. BONUS AUX SELECTIONNES EN EQUIPES DE FRANCE	26
15.5. CAS DES EQUIPAGES	26
ANNEXE 16 : CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS MINIMES.....	26
ANNEXE 17 : POSITION DU OU DES PAGAYEURS EN CANOË	27

Annexe 1 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND

1.1. Le mode de sélection

En référence à l'article RP CEL 40

Pour être autorisé à participer au championnat de France de fond monoplace, il faut remplir la condition de participation à un championnat régional.

- Le mode de sélection est basé sur un pourcentage « inter-épreuve » par rapport au temps de sélection de l'épreuve K1HS. Le temps de sélection des K1HS est égal à 115% du temps moyen des 3 premiers.
- Le GSS pourra s'appuyer sur l'ancienne méthode de calcul, 115% du temps moyen des 3 premiers de la catégorie, en cas d'évolution des conditions climatiques durant la compétition.
- Possibilité de courir dans une autre région.
- Les compétiteurs d'une autre région ne seront pas pris en compte dans le calcul du temps de référence.
- Les juges compétiteurs officiant lors d'un championnat régional peuvent demander à être dérogés. Ces derniers doivent être régulièrement inscrits sur la compétition.
- Pour les catégories para canoës, une participation à un championnat régional de fond suffit.

Pourcentage « inter-épreuve » pour chaque épreuve :

Épreuve	%Inter-épreuve	Épreuve	%Inter-épreuve	Épreuve	%Inter-épreuve	Épreuve	%Inter-épreuve
C1DC	170%	C1HC	140%	K1DC	125%	K1HC	112%
C1DJ	161%	C1HJ	131%	K1DJ	123%	K1HJ	105%
C1DS	153%	C1HS	120%	K1DS	118%	K1HS	Référence
		C1HM35	136%	K1DM35	141%	K1HM35	108%
		C1HM45	146%	K1DM45	147%	K1HM45	115%
		C1HM55	150%	K1DM55	151%	K1HM55	121%

1.2. Championnat de France de fond – Définition des épreuves

En référence à l'article RP CEL 26 - 27

1. Liste des épreuves monoplaces ouvertes sur le Championnat de France de fond

Épreuve	Distance	Épreuve	Distance	Épreuve	Distance	Épreuve	Distance
C1DC	5000m	C1HC	5000 m	K1DC	5000 m	K1HC	5000 m
C1DJ	5000 m	C1HJ	5000 m	K1DJ	5000 m	K1HJ	5000 m
C1DS	5000 m	C1HS	5000 m	K1DS	5000 m	K1HS	5000 m
		C1HM35	5000 m	K1DM35	5000 m	K1HM35	5000 m
		C1HM45	5000 m	K1DM45	5000 m	K1HM45	5000 m
		C1HM55	5000 m	K1DM55	5000 m	K1HM55	5000 m
V1DPCN1	5000m	V1HPCN1	5000m	K1DPCN1	5000m	K1HPCN1	5000m
V1DPCN2	5000m	V1HPCN2	5000m	K1DPCN2	5000m	K1HPCN2	5000m
V1DPCN3	5000m	V1HPCN3	5000m	K1DPCN3	5000m	K1HPCN3	5000m
V1DPCDS	5000m	V1HPCDS	5000m	K1DPCDS	5000m	K1HPCDS	5000m

2. Liste des épreuves en équipage susceptibles d'être ouvertes sur les championnats de France de fond

Épreuve	Distance	Épreuve	Distance	Épreuve	Distance	Épreuve	Distance
C2DC	5000 m	C2HC	5000 m	K2DC	5000 m	K2HC	5000 m
C2DJ	5000 m	C2HJ	5000 m	K2DJ	5000 m	K2HJ	5000 m
C2DS	5000 m	C2HS	5000 m	K2DS	5000 m	K2HS	5000 m
		C2HMA	5000 m	K2DMA	5000 m	K2HMA	5000 m
C4DC	5000 m	C4HC	5000 m	K4DC	5000 m	K4HC	5000 m
C4DJ	5000 m	C4HJ	5000 m	K4DJ	5000 m	K4HJ	5000 m
C4DS	5000 m	C4HS	5000 m	K4DS	5000 m	K4HS	5000 m
		C4HMA	5000 m	K4DMA	5000 m	K4HMA	5000 m
V2DPCDUO	5000 m	V2HPCDUO	5000 m	K2DPCDUO	5000 m	K2HPCDUO	5000 m
C2D Minime	3000 m	C2H Minime	3000 m	K2D Minime	3000 m	K2H Minime	3000 m

Des regroupements d'épreuves sont possibles si le nombre de bateaux inscrits est inférieur à cinq (**RG 29.2**).

La commission nationale publiera la liste des épreuves ouvertes après la clôture des inscriptions au championnat de France.

1.3. Date du championnat de France

Le championnat de France sera positionné le dernier weekend de mars ou le premier weekend d'avril avec priorité au weekend de Pâques si celui-ci tombe à une de ces 2 dates.

1.4. Programme :

Le programme sera bâti en tenant compte des particularités du bassin et du weekend retenu (Pâques ou non).

1.5. Pénalité de temps suite à une collision

En référence à l'article RP 52.14

En cas de collision, une pénalité de 2 minutes pourra être ajoutée au temps de course après l'arrivée.

1.6. Temps limite

Un compétiteur pourra être arrêté dès lors que le premier de sa catégorie a franchi la ligne d'arrivée et qu'il lui reste au moins un tour à effectuer.

Le bateau ainsi arrêté sera porté sur les résultats au classement exact de son rang au moment de l'arrêt (idem pour les bateaux suivants).

1.7. Nombre d'épreuves par compétiteur :

Avenant à l'article Article RP-CEL- 48.2 des règles particulières :

Un compétiteur pourra s'engager sur 3 épreuves : 1 monoplace, 1 biplace et 1 quatre places si le programme le permet.

Annexe 2 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE

2.1. Le mode de sélection par Inter-région – attribution des quotas de sélection

En référence à l'article RP CEL 36

1. Sélection pour les épreuves monoplaces pour les catégories d'âge cadet à master dame et homme :

Pour se qualifier sur une distance, 1000 mètres, 500 mètres ou 200 mètres, un compétiteur devra entrer dans le quota de son épreuve sur cette même distance.

Exemple :

Un compétiteur entrant dans le quota lors de la sélection sur 500 mètres mais n'entrant pas dans le quota lors de la sélection sur 200 mètres, ne pourra être inscrit aux championnats de France que sur le 500 mètres. S'il entre dans le quota sur les 2 distances, il pourra être inscrit sur les 2 aux championnats de France.

Les quotas sont définis par inter région, en fonction d'un pourcentage établi nationalement par épreuve, proportionnellement au nombre de **participants** (ayant pris le départ) sur chaque sélective Nationale Sprint.

2. Sélection pour les épreuves biplaces dans les catégories d'âge cadet à master dame et homme :

Pour se qualifier sur une distance, 500 mètres ou 200 mètres, un équipage devra entrer dans le quota de son épreuve sur cette même distance.

Exemple :

Un équipage entrant dans le quota lors de la sélection sur 500 mètres mais n'entrant pas dans le quota lors de la sélection sur 200 mètres, ne pourra être inscrit aux championnats de France que sur le 500 mètres. S'il entre dans le quota sur les 2 distances, il pourra être inscrit sur les 2 aux championnats de France.

Les quotas sont définis par inter région, en fonction d'un pourcentage établi nationalement par épreuve, proportionnellement au nombre de **participants** (ayant pris le départ) sur chaque sélective Nationale Vitesse.

3. Sélection pour les épreuves quatre places dans les catégories d'âge cadet à master dame et homme :

Pour se qualifier sur les distances, 500 mètres et 200 mètres, un équipage devra prendre part à au moins une des deux courses de sélections.

Il devra terminer à moins 20 secondes sur le 500 mètres et 10 secondes sur le 200 mètres du temps du premier de son épreuve, la Commission Nationale, sous couvert de son Président, se réserve le droit de majorer ces limites de sélections.

4. Sélection pour les épreuves dans les catégories para canoë monoplaces et biplaces dame et homme :

Pour se qualifier sur la distance du 200 mètres monoplace un compétiteur para canoë devra **participer** à au moins une des deux courses sélectives sur 200 et ou 500 mètres.

Pour se qualifier sur la distance du 500 mètres biplace un équipage para canoë devra **participer** à au moins une des deux courses sélectives sur 200 et ou 500 mètres.

Les épreuves monoplace 500 mètres et biplace 200 mètres ne sont pas ouvertes au championnat de France. Elles sont ouvertes lors des courses sélectives afin de permettre aux compétiteurs para canoës d'avoir deux possibilités de sélectionner.

2.2. Les épreuves ouvertes et les conditions de sélection (quotas)

Ces quotas respectent à la fois, le nombre et la valeur des bateaux participants dans chaque épreuve, les contraintes du Championnat de France et la promotion des épreuves à faible participation.

1. Liste des épreuves ouvertes sur les sélectifs nationaux de vitesse

EPREUVE		Quotas de sélection maximum %
Embarcation Sexe Catégorie d'âge	Distance	
C1DC	200 & 500	70%
C1HC	200 & 1000	65%
K1DC	200 & 500	65%
K1HC	200 & 1000	55%
C1DJ	200 & 500	70%

C1HJ	200 & 1000	50%
K1DJ	200 & 500	50%
K1HJ	200 & 1000	50%
C1DS	200 & 500	70%
C1HS	200 & 1000	50%
K1DS	200 & 500	40%
K1HS	200 & 1000	40%
C1HM35	200 & 500	50%
K1DM35	200 & 500	50%
K1HM35	200 & 500	50%
C1HM45	200 & 500	50%
K1DM45	200 & 500	50%
K1HM45	200 & 500	50%
C1HM55	200 & 500	50%
K1DM55	200 & 500	50%
K1HM55	200 & 500	50%
C2DC	200 & 500	70%
C2HC	200 & 500	65%
K2DC	200 & 500	65%
K2HC	200 & 500	65%
C2DJ	200 & 500	70%
C2HJ	200 & 500	65%
K2DJ	200 & 500	65%
K2HJ	200 & 500	65%
C2DS	200 & 500	70%
C2HS	200 & 500	55%
K2DS	200 & 500	55%
K2HS	200 & 500	50%
C2HMA	200 & 500	60%
K2DMA	200 & 500	60%
K2HMA	200 & 500	55%
C4DC	200 & 500	Voir Annexe 3.1 – point 3 Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale.
C4HC	200 & 500	
K4DC	200 & 500	
K4HC	200 & 500	
C4DJ	200 & 500	
C4HJ	200 & 500	
K4DJ	200 & 500	
K4HJ	200 & 500	
C4DS	200 & 500	
C4HS	200 & 500	
K4DS	200 & 500	
K4HS	200 & 500	
C4HMA	200 & 500	
K4DMA	200 & 500	
K4HMA	200 & 500	
V1DPCN1	200 & 500	Pour se qualifier sur la distance du 200 mètres monoplace un compétiteur para canoë devra participer à au moins une des deux courses sélectives sur 200 et ou 500 mètres. Pour se qualifier sur la distance du 500 mètres biplace un équipage para canoë devra participer à au moins une des deux courses sélectives sur 200 et ou 500 mètres. Les épreuves monoplace 500 mètres et biplace 200 mètres ne sont pas ouvertes au championnat de France. Elles sont ouvertes lors des courses sélectives afin de permettre aux compétiteurs para canoës d'avoir deux possibilités de sélectionner.
V1DPCN2	200 & 500	
V1DPCN3	200 & 500	
V1DPCDS	200 & 500	
V1HPCN1	200 & 500	
V1HPCN2	200 & 500	
V1HPCN3	200 & 500	
V1HPCDS	200 & 500	
K1DPCN1	200 & 500	
K1DPCN2	200 & 500	
K1DPCN3	200 & 500	
K1DPCDS	200 & 500	
K1HPCN1	200 & 500	
K1HPCN2	200 & 500	
K1HPCN3	200 & 500	
K1HPCDS	200 & 500	

K2DPCDUO	200 & 500	
K2HPCDUO	200 & 500	
V2DPCDUO	200 & 500	
V2HPCDUO	200 & 500	

2. Liste des épreuves ouvertes sur les championnats de France de vitesse

	Championnats de France VITESSE 2026-2028				
	Bat.	200m	500m	1000m	3000m
Minime Homme & Dame	C1		X		
	C2		X		
	C4		X		X
	K1		X		
	K2		X		
	K4		X		X
C / J / S / MA Dame	C1	X	X		
	C2	X	X		
	C4	X	X		
	K1	X	X		
	K2	X	X		
	K4	X	X		
C / J / S / MA Homme	C1	X	MA	C/J/S	
	C2	X	X		
	C4	X	X		
	K1	X	MA	C/J/S	
	K2	X	X		
	K4	X	X		
OPEN Homme & Dame	C1				
	C2				
	C4	X			
	K1				
	K2				
	K4	X			
Para canoë Homme & Dame	KPCN1	X			
	KPCN2	X			
	KPCN3	X			
	KPCDS	X			
	K2DUO		X		
	VPCN1	X			
	VPCN2	X			
	VPCN3	X			
	VPCDS	X			
	V2DUO		X		

Des regroupements d'épreuves sont possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à cinq (RG 29.2).
En DUO para canoë, un bateau composé d'une dame et d'un homme sera considéré comme un équipage « DUO Homme ».

3. Comité de sélection (GSS) :

Le comité de sélection se réunira une fois les 8 sélectives, 1 sur 200 mètres et 1 sur 1000/500 mètres par inter-région, disputées pour valider la liste des sélectionnés suivants les quotas établis.

Il pourra compléter les séries à moins de 9 bateaux en tenant compte du niveau sportif des suivants.

Seront retenus en priorité les compétiteurs dont l'écart temps avec le premier de son épreuve est le plus faible par rapport aux autres inter-régions.

Il pourra ajouter une série s'il estime que le niveau sportif des suivants est suffisant.

2.3. Nombre d'embarcations par compétiteur

Un compétiteur pourra être engagé dans 1 monoplace, 1 biplace et 1 quatre places par distance dans les épreuves ouvertes pour sa catégorie.

(Exemple Kayak Homme Cadet : 1 K1 1000 m, 1 K2 et 1 K4 500 m, 1 K1, 1 K2 et 1 K4 200 m)

Annexe 3 : COURSES OPEN : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXE ET MIXTE (CLUB)

3.1. Distance et catégorie proposées

Equité parfaite en représentation H/F soit 50% de l'équipage

1 seule distance → 200m

1 seule catégorie → open (mixe C/J/S/V)

3.2. Mode de sélection

Aucun mode de sélection, s'inscrire dans les délais réglementaires, les premiers bateaux inscrits seront retenus, appartenir au même club.

3.3. Nombre de séries

9 séries MAX pré positionnées pour la catégorie C4 mixte 200m

9 séries MAX pré positionnées pour la catégorie K4 mixte 200m

3.4. Nombre de bateaux par clubs

Priorité sera donnée à 1 bateau de chaque type par clubs, pour tous les clubs souhaitant aligner plusieurs bateaux d'un même type, ils seront classés en fonction de places restantes, toutes les demandes pour un 2^{ème} bateau puis toutes les demandes pour un 3^{ème}, etc.

3.5. Classement au temps

Les 9 meilleurs temps en finale A

Les 9 suivants en finale B

Les 9 suivants en finale C

3.6. Programme

Les courses seront intégrées dans le programme général des championnats de France de vitesse.

Annexe 4 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DEVITESSE.

4.1. Jour n°1

Matin et après-midi

- Séries, demi-finales et finales 200 mètres Dame et Homme monoplace Cadet à Vétéran

4.2. Jour n°2

Matin et après-midi

- Séries, demi-finales et finales 500 mètres Dame monoplace Cadet à Master + Master Homme
- Séries, demi-finales et finales 1000 mètres Homme monoplace Cadet à Senior

4.3. Jour n°3

Matin et après-midi :

- Début des équipages 500 mètres Dame et Homme
- Début des épreuves minime sur 500 mètres
- Séries des quatre-places Open Mixe et Mixte

4.4. Jour n°4

Matin et après-midi :

- Suite des équipages 500 mètres Dame et Homme
- Suite des épreuves minime 500 mètres
- Biplaces Para canoë
- Finale quatre-places Open sur 200 mètres mixe et mixte

4.5. Jour n°5

- Équipages 200 mètres Dame et Homme
- Épreuves minime sur 3000 mètres
- Séries et finales monoplaces para canoë Dame et Homme

Annexe 5 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE SPRINT

5.1. Grille de passage Type C (sélectifs nationaux de vitesse)

Partants	Séries	Séries	Demi-finales	Finales
10/18	2 x 9	1 à 3 en Finale A 4 à 7 + le meilleur 8ème En Demi-Finale suivants en Finale B	1 x 9 1 à 3 en Finale A Suivants en Finale B	A : 1 x 9 B : 1 x 9
19/27	3 x 9	1 en Finale A 2 à 7 en Demi-Finale Suivants en Finale C	2 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 7 + meilleur 8ème en Finale B Suivants en Finale C	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9
28/36	4 x 9	Les 4 premiers + les 2 meilleurs 5èmes en Demi-finale A, Suivants en Demi-finale B.	4 x 9 Demi-finale A : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale A, Suivants en Finale B. Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale C, Suivants en Finale D	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9
37/45	5 x 9	Les 5 premiers + les 2 meilleurs 6èmes en Demi-finale A, Suivants en Demi-finale B.	5 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale D, Suivants en Finale E	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9
46/54	6 x 9	Les 4 premiers + les 3 meilleurs 5èmes en Demi-finale A, Suivants en Demi-finale B.	6 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9
55/63	7 x 9	Les 3 premiers + les 6 meilleurs 4èmes en Demi-finale A, le dernier 4ème + 5ème / 6ème + 3 meilleurs 7èmes en Demi-finale B, Suivants en Demi-finale C	7 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale D, Suivants en Finale E Demi-finale C : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale F, Suivants en Finale G	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9 G : 1 x 9
64/72	8 x 9	Les 3 premiers + les 3 meilleurs 4èmes en Demi-finale A, les derniers 4èmes + 5ème / 6ème + 7 meilleurs 7èmes en Demi-finale B, Suivants en Demi-finale C	8 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F Demi-finale C : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale G, Suivants en Finale H	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9 G : 1 x 9 H : 1 x 9
73/81	9 x 9	Les 3 premiers en Demi-finale A, les 3 suivants en Demi-finale B, Suivants en Demi-finale C	9 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F Demi-finale C : 1 à 3 en Finale G, 4 à 6 en Finale H, 7 à 9 en Finale I	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9 G : 1 x 9 H : 1 x 9 I : 1 x 9

5.2. Grille de passage Type B (championnat de France de vitesse)

Compétiteurs	Système	Séries	Demi-Finales	Finales
10 à 18	A	2 X 9 1 à 3 en Finale A 4 à 7 + le meilleur 8 ^{ème} en demi-finale Suivants en finale C	1 x 9 1 à 3 en Finale A Suivants en Finale B	A : 1 X 9 B : 1 X 9
19 à 27	B	3 x 9 1 en finale A 2 à 7 en Demi-Finale Suivants en finale C	2 x 9 1 à 3 en Finale A 4 à 7 + meilleur 8 ^{ème} en Finale B Suivants en Finale C	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
28 à 36	C	4 x 9 1 à 6 en demi-finale + les 3 Meilleurs 7 ^{ème} Suivants éliminés	3 X 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B 7 à 9 en Finale C	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
37 à 45	D	5 x 9 1 à 7 en demi-finale + le Meilleur 8 ^{ème} Suivants éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3 ^{ème} en Finale A 3 X 3 ^{ème} + 4 X 4 ^{ème} + les 2 meilleurs 5 ^{èmes} en Finale B 2 x 5 ^{ème} + 4 X 6 ^{ème} + les 3 meilleurs 7 ^{èmes} en Finale C Suivants éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
46 à 54	E	6 x 9 1 à 6 en demi-finale Suivants éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3 ^{ème} en Finale A 3 X 3 ^{ème} + 4 X 4 ^{ème} + les 2 meilleurs 5 ^{èmes} en Finale B 2 x 5 ^{ème} + 4 X 6 ^{ème} + les 3 meilleurs 7 ^{èmes} en Finale C Suivants éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
55 à 63	F	7 x 9 1 à 5 en demi-finale + le Meilleur 6 ^{ème} Suivants éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3 ^{ème} en Finale A 3 X 3 ^{ème} + 4 X 4 ^{ème} + les 2 meilleurs 5 ^{èmes} en Finale B 2 x 5 ^{ème} + 4 X 6 ^{ème} + les 3 meilleurs 7 ^{èmes} en Finale C Suivants éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
64 à 72	G	8 x 9 1 à 4 en demi-finale + les 4 Meilleurs 5 ^{ème} Suivants éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3 ^{ème} en Finale A 3 X 3 ^{ème} + 4 X 4 ^{ème} + les 2 meilleurs 5 ^{èmes} en Finale B 2 x 5 ^{ème} + 4 X 6 ^{ème} + les 3 meilleurs 7 ^{èmes} en Finale C Suivants éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
73 à 81	H	9 x 9 1 à 4 en demi-finale Suivants éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3 ^{ème} en Finale A 3 X 3 ^{ème} + 4 X 4 ^{ème} + les 2 meilleurs 5 ^{èmes} en Finale B 2 x 5 ^{ème} + 4 X 6 ^{ème} + les 3 meilleurs 7 ^{èmes} en Finale C Suivants éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
82 à 90	I	10 x 9 1 à 3 en demi-finale + les 6 Meilleurs 4 ^{ème} Suivants éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3 ^{ème} en Finale A 3 X 3 ^{ème} + 4 X 4 ^{ème} + les 2 meilleurs 5 ^{èmes} en Finale B 2 x 5 ^{ème} + 4 X 6 ^{ème} + les 3 meilleurs 7 ^{èmes} en Finale C Suivants éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
91 à 99	J	11 x 9 1 à 3 en demi-finale + les 3 Meilleurs 4 ^{ème} Suivants éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3 ^{ème} en Finale A 3 X 3 ^{ème} + 4 X 4 ^{ème} + les 2 meilleurs 5 ^{èmes} en Finale B 2 x 5 ^{ème} + 4 X 6 ^{ème} + les 3 meilleurs 7 ^{èmes} en Finale C Suivants éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9

Cette grille pourra être adaptée pour les épreuves concernant les catégories cadets afin de permettre un brassage plus important lors des séries et demi-finales.

5.3. Grille de passage de type A (Championnat de France minime)

Partants	Séries	Séries	Demi-finales	Finales
10/18	2 x 9	Les 3 premiers en Finale, les 4 suivants en Demi-finale, Suivants en Finale B	1 X 8 1 à 3 en Finale A 4 à 8 en Finale B	A : 1 x 9 B : 1 x 9
19/27	3 x 9	Les 2 premiers en Finale A, les 3 suivants en Demi-finale A, les 3 suivants en Demi-finale B, Suivants en finale C	2 X 9 Demi-finale A : Les 3 premiers en Finale A, Suivants en Finale B Demi-finale B : Les 3 premiers en Finale B, Suivants en finale C	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9
28/36	4 x 9	Les 4 premiers + les 2 meilleurs 5èmes en Demi-finale A, Suivants en Demi-finale B.	4 x 9 Demi-finale A : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale A, Suivants en Finale B. Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale C, Suivants en Finale D	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9
37/45	5 x 9	Les 5 premiers + les 2 meilleurs 6èmes en Demi-finale A, Suivants en Demi-finale B.	5 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale D, Suivants en Finale E	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9

Annexe 6 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON

6.1. Le mode de sélection

Le mode de sélection est défini dans les règles particulières de la discipline **article RP-CEL-40**.

Les inter-régions étant décloisonnées en marathon, il n'y a pas de notion d'appartenance à l'inter-région pour la prise en compte des 3 premiers dans le calcul des 115%.

6.2. Les épreuves ouvertes au championnat de France de marathon

1. Liste des épreuves ouvertes sur les sélectifs nationaux de marathon

Épreuve	Épreuve	Épreuve	Épreuve	Épreuve mixte
C1DC	C2DC	C1HC	C2HC	
K1DC	K2DC	K1HC	K2HC	K2MC
C1DJ	C2DJ	C1HJ	C2HJ	
K1DJ	K2DJ	K1HJ	K2HJ	K2MJ
C1DS	C2DS	C1HS	C2HS	
K1DS	K2DS	K1HS	K2HS	K2MS
		C1HM35	C2HMA	
		C1HM45		
		C1HM55		
		C1HV4		
		C1HV5		
		C1HV6		
K1DM35	K2DMA	K1HM35	K2HMA	K2MMA
K1DM45		K1HM45		
K1DM55		K1HM55		
K1DPCN1	K2DPCDUO	K1HPCN1	K2HPCDUO	K2MDUO
K1DPCN2		K1HPCN2		
K1DPCN3		K1HPCN3		
K1DPCDS		K1HPCDS		
V1DPCN1	V2DPCDUO	V1HPCN1	V2HPCDUO	V2MDUO
V1DPCN2		V1HPCN2		
V1DPCN3		V1HPCN3		
V1PCDS		V1HPCDS		

2. Liste des épreuves ouvertes sur les championnats de France de marathon

La liste des épreuves ouvertes au championnat de France de marathon sera basée sur la liste des épreuves ouvertes lors des sélectifs nationaux de marathon (6.2-1).

Des regroupements d'épreuves seront possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre.

6.3. Programme du Championnat de France de marathon

Les courses devraient débuter vers 10H00 le premier jour. Il sera établi afin de tenir compte des particularités du bassin de courses et du nombre de bateaux sélectionnés.

6.4. Stop and Go

Pas de Stop and Go imposé, un accès à un ponton sera aménagé afin de permettre aux compétiteurs para canoës qui le souhaitent de se ravitailler.

Moins de 3 bateaux au départ : Dans ce cas les clubs auront la possibilité de demander à faire courir les bateaux inscrits dans la catégorie d'âge de ceux-ci en valide. La règle du Stop and Go sera appliquée. La durée sera calculée par rapport au temps moyen d'un portage effectué par les valides. Il sera situé, si la configuration du bassin le permet, à hauteur de la sortie de la zone de ravitaillement.

6.5. Arrêt d'un compétiteur

Un compétiteur pourra être arrêté au portage dès lors que le premier de sa catégorie aura franchi la ligne d'arrivée et qu'il lui reste au moins un grand tour à effectuer.

Le bateau ainsi arrêté sera porté sur les résultats au classement exact de son rang au moment de l'arrêt (idem pour les bateaux suivants).

6.6. Pénalités de temps

Une pénalité de 15 secondes pourra être infligée à un bateau qui passerait par la zone de ravitaillement sans ravitailler dans le but de gagner du temps.

Un compétiteur qui raterait une bouée de virage pourra être sanctionné d'une pénalité de 30 secondes si cette infraction est jugée volontaire par le juge de virage. (Le compétiteur n'ayant fait aucun effort pour passer correctement la bouée.)

Cette pénalité lui sera signifiée lors d'un passage au portage ou sera ajoutée à son temps de course en fonction des circonstances.

Une zone de pénalité sera mise en place sur le portage, sa position dépendra de la configuration de celui-ci (début ou fin de portage).

Une pénalité de 2 minutes pourra être appliquée à tous les compétiteurs qui auraient eu un comportement antisportif constaté par un officiel.

Annexe 7 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON SHORT RACE

7.1. Format d'une course Short Race :

- Parcours :

La compétition sera organisée sur un bassin en eau calme (lac ou rivière).

Des boucles d'environ 1,2 km seront mises en place avec un ou des virages d'un rayon de 35 m dans la mesure du possible.

Un portage sera mis en place avec une seule zone de 6 m de largeur minimum et d'une longueur de 80 à 100 m.

En cas de débarquement sur pontons, la longueur de ceux-ci sera d'au moins 20 mètres accessibles sur une ou deux faces. (Largeur minimum du ponton accessible sur deux faces = 3 mètres)

- Distance :

Trois tours et deux portages pour une distance totale d'environ 3,6 km.

7.2. Le mode de sélection

Le mode de sélection sera basé sur les résultats du championnat de France de Fond monoplace de l'année en cours.

Le nombre de sélectionnés sera de 60% pour chaque catégorie avec un maximum de 60.

Pour les catégories Vétérans, un classement scratch M35 à V6 sera établi afin de bâtir la liste des sélectionnés.

7.3. Les épreuves ouvertes

Epreuves	Epreuves	Epreuves	Epreuves	Epreuves
C1DC	C1HC	K1DC	K1HC	K1D Para canoë
C1DJ	C1HJ	K1DJ	K1HJ	K1H Para canoë
C1DS	C1HS	K1DS	K1HS	V1D Para canoë
	C1HM35 +	K1DM35 +	K1HM35 +	V1H Para canoë

Des regroupements d'épreuves seront possibles si le nombre de bateaux inscrits est inférieur à quatre.

7.4. Programme prévisionnel

Pour les catégories à plus de 20 bateaux des séries seront mises en place le premier jour de compétition afin d'arriver à des finales à 20 bateaux.

En fonction du nombre d'épreuves des finales pourront être organisées le premier jour.

Annexe 8 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS

En référence à l'article RP-CEL-44.4

8.1. Périmètres des calculs par épreuves

1. Type de bateau

- K1
- K2
- K4
- C1
- C2
- C4

2. Catégories d'âges

- Minimale (biplace France de Fond)
- Cadet
- Junior
- M24
- Master
- Para canoë

3. Type d'épreuve

- Fond 3000 mètres (biplaces minimales France de Fond)
- Fond 5000 mètres
- Vitesse 200 mètres
- Vitesse 500 mètres
- Vitesse 1000 mètres
- Marathon Short Race
- Marathon (longues distances)

4. Niveau

- Régional (vitesse et fond)
- Interrégional (vitesse et fond)
- National (vitesse, fond, marathon et short race)

5. Sexe

- Homme
- Dame
- Mixte (pour le Marathon : les kayaks cadets, juniors, séniors et masters)

6. Bateaux pris en compte dans les calculs (bateaux ayant participé)

Les bateaux pris en compte doivent être inscrit à la compétition et conformes au quadruplé :

- Type de bateau (i)
- Catégorie d'âge (ii)
- Type d'épreuve (iii)
- Niveau (iiii)

Les bateaux qui ne respectent pas les quadruplés autorisés ne marquent pas de point.

Cas particuliers des bateaux avec observations :

Observation	Pris en compte
Abandon	Non
Absent	Non
Absence du certificat médical (absent CM)	Non
Dessalé	Oui
Dispensé	Non
Disqualifié	Non
Hors course (HC)	Non
Non parti	Non
Rayé	Non
Dérogation	Non
Equipe de France (EDF)	Oui → Compensation définie par le GSS

8.2. Calcul des points « bateau »

1. Points Bateau Maximum (Pts Max)

	Minime	Cadet	Junior	M24	Vétéran				Para canoë				
					MA	M35	M45	M55	PCN1	PCN2	PCN3	DS	
Régional	0	38	43	48	20								
Interrégional													
National	20												

2. Points Bateau Minimum (Pts Min)

Tous les bateaux ayant participé reçoivent un (1) point.

3. Calcul des points bateau sur une épreuve de Fond ou de Marathon ou de Short Race

Pour chaque bateau ayant participé, le premier marque les points maximums selon le triplé (Niveau, type d'épreuve et Catégorie d'âge) et on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 27^{ème} place, au-delà ils marqueront 1 point.

- Exemple dans l'épreuve **Kayak homme master** :
 - Point bateau maximum : 20
 - Point bateau minimum : 1

Classement	1	2	3	4	5	6	...	17	18	19	20	21	22	23	24	...
Points	20	19	18	17	16	15	...	4	3	2	1	1	1	1	1	1

- Exemple dans l'épreuve **canoë homme Senior**:

- Point bateau maximum : 48
- Point bateau minimum au-delà de la 47^{ème} place : 1

Classement	1	2	3	4	...	46	47	48	49	50	51	52	...
Points	48	47	46	45	...	2	1	1	1	1	1	1	1

4. Calcul des points bateau sur une épreuve de Vitesse

Pour chaque bateau ayant participé à une finale, le premier marque les points maximums selon le triplé (Niveau de la régata - Discipline - Catégorie) :

- Pour les Cadets, Juniors, U23, M24 monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 27^{ème} place et les suivants marquent 1 point.
- Pour les Masters monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 18^{ème} place et les suivants marquent 1 point.
- Paracanoë monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 18^{ème} place et les suivants marquent 1 point.

Exemples avec 6, 8 ou 9 couloirs sur les catégories Seniors et Masters:

Classement	6 couloirs			8 couloirs			9 couloirs		
	Finale	Points M24	Points Masters	Finale	Points M24	Points Masters	Finale	Points M24	Points Masters
1	A	48	20	A	48	20	A	48	20
2	A	47	19	A	47	19	A	47	19
3	A	46	18	A	46	18	A	46	18
4	A	45	17	A	45	17	A	45	17
5	A	44	16	A	44	16	A	44	16
6	A	43	15	A	43	15	A	43	15
7	B	42	14	A	42	14	A	42	14
8	B	41	13	A	41	13	A	41	13
9	B	40	12	B	40	12	A	40	12
10	B	39	11	B	39	11	B	39	11
11	B	38	10	B	38	10	B	38	10
12	B	37	9	B	37	9	B	37	9
13	C	36	8	B	36	8	B	36	8
14	C	35	7	B	35	7	B	35	7
15	C	34	6	B	34	6	B	34	6
16	C	33	5	B	33	5	B	33	5
17	C	32	4	C	32	4	B	32	4
18	C	31	3	C	31	3	B	31	3
19	D	30	1	C	30	1	C	30	1
20	D	29	1	C	29	1	C	29	1
21	D	28	1	C	28	1	C	28	1

22	D	27	1	C	27	1	C	27	1
23	D	26	1	C	26	1	C	26	1
24	D	25	1	C	25	1	C	25	1
25	E	24	1	D	24	1	C	24	1
26	E	23	1	D	23	1	C	23	1
27	E	22	1	D	22	1	C	22	1
28	E	1	1	D	1	1	D	1	1
29	E	1	1	D	1	1	D	1	1
30	E	1	1	D	1	1	D	1	1

5. Cas particuliers des bateaux avec observations

Observation	Points
Abandon	0
Absent	0
Absence du certificat médical (absent CM)	0
Dessalé	Pts dernier de sa course
Dispensé	0
Disqualifié	1 point
Hors course (HC)	0
Non parti	0
Rayé	0
Dérogation	0
Equipe de France (EDF)	Compensation de points

Exemple : Catégorie Kayak Homme Cadet - 200m - 9 couloirs

Finale	Classement	Observation	Points
A	1		38
A	2		37
A	3		36
A	4		35
A	5		34
A	6		33
A	7		32
A	8		31
A	9	Dessalé	30
B	10		29
B	11		28
B	12		27
B	13		26
B	14		25

B	15		24
B	16		23
B	17		22
B	18	Disqualifié	1
C	19		20
C	20		19
C	21		18
C	22		17
C	23		16
C	24		15
C	25		14
C	26		13
C	27		12

8.3. Classement des clubs sur une compétition Régionale, Interrégionale ou Nationale

1. Mode de calcul et de classement

L'addition des points par bateau ayant participé permet d'obtenir le total des points par club.

Le classement s'effectue sur un tri décroissant du nombre des points bateau du club.

Le classement peut être édité après la validation de toutes les courses.

2. Cas d'égalité sur le nombre de points

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 10, le suivant sera à la position 13).

8.4. Méthode de calcul du classement National des clubs par points

1. Les compétitions prises en compte :

- Niveau régional : les championnats régionaux Fond et Vitesse de la saison en cours
- Niveau interrégional : tous les sélectifs nationaux de sprint
- Niveau national :
 - Le championnat de France de fond,
 - Le championnat de France de sprint,
 - Le championnat de France de marathon,
 - Le championnat de France de short race.

2. Méthode de calcul des points pour le classement national des clubs

Sur chaque compétition, sur la base du classement des clubs de la compétition (définition à l'article 9.3 ci-dessus), chaque club marque des points pour le classement national des clubs en fonction du niveau de la compétition :

- **Régional** : Le premier club marque 10 points et on diminue de 1 point ce nombre à chaque place suivante. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur région. A partir de la 10^{ème} place, tous les clubs marquent 1 point. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur région.
- **Interrégional** : Le premier club marque 20 points et on diminue de 1 point ce nombre à chaque place suivante. A partir de la 20^{ème} place, tous les clubs marquent 1 point. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur inter-région.
- **National** : chaque club marque le total des points bateaux obtenus par ses embarcations.
- **International** : Une compensation de points pourra être accordée aux clubs ayant des bateaux inscrits n'ayant pu prendre part à la compétition pour sélection en équipe de France cadet, junior ou senior.

3. Cas d'égalité sur le nombre de points dans le classement de la compétition :

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position et marquent le nombre de points de leur classement. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 10, le suivant sera à la position 13).

4. Cas d'égalité sur le nombre de points total de la saison

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 20, le suivant sera à la position 23).

Pour la détermination Nationale 1 ou Nationale 2, il peut y avoir des ex aequo sur la 20^e et/ou la 40^e position : dans ce cas les résultats aux Championnats de France seront privilégiés pour les départager.

8.5. Classement National Jeunes (cadets et juniors) des clubs par points

Un classement national jeune est établi sur les mêmes principes définis au paragraphe 8.4 en tenant compte uniquement des épreuves ouvertes aux catégories d'âge cadets et juniors.

8.6. Classement National Para canoë des clubs par points

Un classement national Para canoë est établi sur les mêmes principes définis au paragraphe 8.4 en tenant compte uniquement des épreuves Para canoë.

Annexe 9 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE

9.1. Les compétitions de référence

- Championnat de France de fond
- Championnat de France sprint
- Championnat de France marathon
- Championnat de France Short Race

9.2. Modalité de classement

Tous les clubs ayant remporté au moins une médaille sur un championnat de France de Fond, de vitesse, de Marathon ou de Short Race seront présents dans le classement.

Annexe 10 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES

10.1. Nombre de remplacements autorisés dans un équipage

- Équipage biplace : 1 remplacement possible (50%)
- Équipage 4 places : 2 remplacements possibles (50%)

10.2. Modalité de désignation d'un remplaçant

1. Compétitions interrégionales

Dans le respect des articles RG 51, RG 52, RG 53, tous les athlètes licenciés dans le club (inscrits ou pas initialement sur la compétition) peuvent être remplaçants dans une épreuve en équipage de leur genre et de leur catégorie d'âge respective.

2. Championnats de France

Tous les athlètes sélectionnés pour ce championnat de France au sein du club (inscrits ou pas initialement sur la compétition) peuvent être remplaçants dans une épreuve en équipage de leur genre et de leur catégorie d'âge respective.

10.3. Conditions pour effectuer des remplacements

Le chef d'équipe peut effectuer des remplacements sur le site des inscriptions centralisées jusqu'à la clôture de la période de confirmation, précédant la compétition aux conditions suivantes :

- Il est possible de remplacer, au plus, la moitié d'un équipage, lors des épreuves nécessitant une sélection, les remplaçants doivent avoir eux-mêmes été sélectionnés. (Art 10.2.2)

10.4. Remplacement d'un compétiteur malade

Dans les conditions définies au point 10.3, le remplacement d'un compétiteur malade peut être effectué une heure avant sa première course sur présentation d'un certificat médical.

Le chef d'équipe doit en informer dans ce même délai le juge arbitre qui valide le remplacement.

10.5. Les Équipages Interclubs sont possible selon les règles ci-dessous :

1. Niveau régional et interrégional :

Les équipages interclubs sont autorisés au niveau régional et interrégional ceci afin de permettre aux athlètes isolés dans un club d'avoir accès à la pratique de l'équipage.

Ces équipages n'entrent pas dans le calcul du quota inter régional, ils ne sélectionnent pas aux Championnats de France de Vitesse.

2. Classements :

Les équipages interclubs n'entrent dans aucun classement (Clubs, médailles, jeunes, para canoë).

3. Frais d'engagement et ou pénalités :

Les frais liés aux équipages interclubs seront imputés au club ayant effectué l'inscription du bateau.

4. Définition du chef d'équipe :

Le chef d'équipe d'un bateau interclubs sera le chef d'équipe du club ayant effectué l'engagement.

Annexe 11 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS

En référence à l'article RG 31

11.1. Les modalités :

L'inscription à une compétition se fait à partir du site Internet de la FFCK sur le module d'inscription en ligne :

<https://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>

Les inscriptions et les confirmations (éventuelles) doivent être réalisées par le Président de l'association, ou son représentant.

11.2. Période d'inscription :

Les inscriptions sont closes à 23h le mercredi précédant le début de la compétition.

Pour les courses se déroulant en semaine ou étant un Championnat de France, une date spécifique est arrêtée pour la clôture des inscriptions.

Les inscriptions sont ouvertes un mois avant la compétition ou après la publication de la liste de sélection concernée.

Les inscriptions peuvent être limitées en nombre par l'organisateur. Cette information doit être visible sur le descriptif de la compétition.

Toute inscription maintenue au-delà de la clôture est due.

11.3. Période de confirmation – délais et modalité :

Dans cette période de confirmation, un président de club peut :

- Pour les épreuves de vitesse, inscrire un bateau sous réserve de places disponibles.
- Pour les épreuves de fond, inscrire un bateau.

- Dans ces deux cas d'inscriptions en période de confirmation, le coût est majoré et elles doivent être adressées au gestionnaire informatique de l'évènement par email.
- Rayer un bateau
- Effectuer les remplacements au sein d'un équipage (voir annexe 10)

En dehors de ces cas, la confirmation n'est pas obligatoire.

Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la période de confirmation débute dès la clôture des inscriptions la semaine précédant la compétition et se termine le jeudi à 20h avant le début de la compétition.

11.4. Coûts d'inscriptions :

Compétition régionale :

Les droits d'inscription sont fixés par les comités régionaux.

Compétitions nationales :

Championnat de France des Régions Minimales (Régates de l'Espoir) : 0 €

Compétitions interrégionales et nationales : 10 € par bateau + 1 euro par compétiteur composant le bateau.

Championnats de France : 10 € par bateau + 1 euro par compétiteur composant le bateau.

Compétitions open et autres :

Les droits d'inscriptions sont fixés par l'organisation

En cas d'annulation de la compétition par l'organisateur, les inscriptions ne sont pas prélevées

11.5. Pénalités :

Les pénalités viennent s'ajouter au coût d'inscription initial.

Pénalités pour inscriptions hors délais :

Une inscription hors délais est une inscription acceptée au-delà de la date limite d'ouverture des inscriptions sur le portail des inscriptions de la FFCK.

Un organisateur peut refuser une inscription hors délai. S'il accepte l'inscription, les pénalités de retard seront dues. Dans ce cas, une majoration de 45€ répartie pour 10€ au club organisateur et pour 35€ à la FFCK est appliquée à l'inscription initiale.

Toute inscription tardive doit être communiquée au gestionnaire informatique de la compétition, elle est traitée dans l'ordre d'arrivée.

Pénalités pour modification en période de confirmation :

Bateau rayé pendant la période de confirmation sans présentation d'un certificat médical : 4€

Bateau rayé après la période de confirmation sans présentation d'un certificat médical : 8€

Pénalité pour absence du compétiteur :

Toute inscription est due, elle est majorée de 12 euros en cas d'absence au départ.

Dans les deux cas précédents une justification pour raison médicale est acceptée, sous réserve de l'envoi d'une attestation médicale le lundi succédant l'épreuve au gestionnaire de course, ou remis sur site le jour de l'épreuve.

11.6. Modalités de paiement :

Les droits d'inscriptions des courses nationales et toutes les pénalités citées ci-dessus sont prélevés sur les comptes des clubs via l'extranet fédéral (virement ou prélèvement en début de mois) et reviennent au club organisateur excepté la part allouée à la FFCK.

Annexe 12 : REUNION TECHNIQUE

12.1. Date, heure et conditions de représentation

En règle générale, sauf disposition particulière indiquée dans l'invitation, la réunion technique se déroule en visioconférence au minimum 3 jours avant le début de la compétition.

12.2. Nouveau tirage au sort après la confirmation

Pour les courses de vitesse, le Comité de compétition peut décider d'un nouveau tirage au sort après la période de confirmation en fonction du nombre des concurrents confirmés.

Un nouveau tirage pourra être effectué afin d'équilibrer les séries au cas où un trop grand nombre de compétiteurs entre dans une série.

12.3. Informations diverses

Le Comité de compétition doit exposer aux chefs d'équipes les particularités éventuelles du bassin, du balisage et de la sécurité s'appliquant à la compétition.

Annexe 13 : AVANT & APRES UNE COMPETITION

13.1. Invitation à une compétition

Une invitation à une compétition doit contenir les renseignements suivants :

- La date et le lieu de la compétition,
- Les épreuves ouvertes,
- La situation du bassin, ses caractéristiques,
- Le plan des parcours, les distances de courses,
- La date limite des engagements,
- Le montant des frais éventuels d'inscription et de caution,
- L'adresse électronique où les inscriptions centralisées doivent être faites,
- Les informations sur le déroulé de la réunion technique,
- Les informations sur le déroulé de la réunion des juges.

13.2. Procès-verbal de compétition

Le procès-verbal de la compétition est rédigé par le Comité de compétition dans l'heure qui suit la dernière course. Il comprend :

- Le classement des bateaux avec leur temps dans les différentes épreuves disputées,
- Les noms des juges et le poste tenu, et la feuille d'émargement de leur présence,
- Le classement des clubs et régions par médailles,
- Les décisions motivées prises par le Chef des Officiels ou le jury,
- Ainsi que toutes Suivants constatations faites par Suivants juges,

Il est signé par le Président du Comité de compétition, le Chef des Officiels et le Starter.

13.3. Transmission du procès-verbal de compétition et du support informatique

1. Le procès-verbal

Le procès-verbal est remis au délégué de la Commission Nationale d'Activité qui les transmet dans un délai de 3 jours au siège fédéral (service animation sportive), avec copie au coordonnateur national des juges.

2. Les résultats informatiques

Le gestionnaire de course transmet les résultats (résultats complets au format PDF et l'export des résultats au format « PCE » au responsable national du site Internet (webmaster), le soir même ou, au plus tard, le lendemain matin, dans les conditions convenues avec lui, afin de renseigner le site Internet fédéral, alimenter les classements des clubs et des bateaux, générer le paiement des inscriptions et archiver les résultats.

Annexe 14 : LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE VITESSE

- L'organisation mettra en place au moins un système de photo-finish Le système utilisé doit permettre de départager les bateaux au 1/1000^{ème}.
- Une différence de temps de 5/1000^{ème} ou moins occasionne une égalité de résultat et de position "**seulement en finale**". (En série et demi-finale un départage au millième est autorisé).
- Au cas où le départage ne serait pas possible en série ou demi-finale une course complémentaire avec les bateaux concernés sera mise en place afin de les départager.
- Il doit y avoir un système vidéo type caméscope muni d'un ralenti pour valider la position des concurrents dans le bateau lors du franchissement de la ligne d'arrivée (cette vidéo ne peut se substituer à la photo finish).
- En cas de publication de la photofinish :
 - En séries et demi-finales, elle doit montrer tous les participants de la course qualifiés pour aller plus loin dans la compétition.
 - En finale, elle doit montrer l'arrivée de tous les participants.
- La photo-finish est à la disposition du premier juge à l'arrivée en premier lieu, du Comité de Compétition en second lieu et du jury en troisième.
- Le Juge Arbitre ou le Premier juge à l'arrivée valide les résultats officiels de chaque course avant envoi pour affichage ou sur le groupe WhatsApp.
- Si le système électronique de chronométrage tombe en panne, les juges à l'arrivée prennent les temps manuellement.

Annexe 15 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES

15.1. Généralités

Ce classement permettra de définir la valeur des bateaux pour la mise en série lors des compétitions de vitesse.

15.2. Compétitions prises en compte :

- Championnats régionaux de Fond et vitesse (si traités sous le logiciel de gestion de courses 4D)
- Les sélectives vitesse 1 & 2
- Le championnat de France de Fond monoplace
- Le championnat de France vitesse monoplace sur les 2 distances
- Sélections équipes de France Sprint

15.3. Méthode de calcul des points sur une compétition

Le calcul prend en compte :

- Les résultats de l'année en cours N
- Les résultats des années N-1 & N-2

Répartition des points :

De 3 à 36 Bateaux	
Rang	Points
1	800
2	700
3	640
4	600
5	580
6	560
....	-20 pts
24	120
25	100
26	80
27	60
28	50
29	50
30	50
....	50

De 37 à 72 Bateaux	
Rang	Points
1	1000
2	900
3	840
4	800
5	790
6	780
....	-10
62	120
63	110
64	100
65	100
66	100
67	100
....	100

Des coefficients sont appliqués en fonction du niveau de la compétition :

- Championnats régionaux = Nombre de Points obtenus * 0.1
- Sélectives nationales = Nombre de Points obtenus * 0.2

Pour les courses de vitesse :

- Éliminé en séries = 50 Points
- Éliminé en demi-finale = 100 Points
- Disqualifié = - 50 points

15.4. Bonus aux sélectionnés en équipes de France

- Équipe de France Senior Sprint : + 2000 points
- Équipe de France U23 Sprint : + 1000 points
- Équipe de France Junior Sprint : + 800 points
- Équipe de France Senior & U23 marathon : + 1000 points
- Équipe de France Junior marathon : + 800 points

15.5. Cas des équipages

La valeur pour les équipages se fait en calculant la valeur moyenne des valeurs de chaque équipier.

Annexe 16 : CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS MINIMES

a) Mode de classement :

- Les régions définissent de 1 à 4 équipes.
- Dans chaque épreuve, chaque bateau marque des points pour le classement officiel de son équipe.
- Les courses de Vitesse et de Fond (3000m des championnats de France de vitesse) concourent au classement général, chaque bateau y marque des points pour son équipe.
- L'équipe qui obtient le plus grand nombre de points est désignée comme championne de France des régions minimales. En cas d'égalité de points, les régions sont départagées en fonction du nombre de médailles obtenues, Or puis Argent puis Bronze.

b) Attribution des points :

- Pour être classé un bateau doit franchir la ligne avec tous les équipiers à bord en position de pagayer.

- Dans chaque épreuve, le premier bateau obtient 18 points, le deuxième 17 points... jusqu'aux derniers qui marquent tous 1 point.
- Bateau disqualifié, abandon, ou absent : Ces bateaux ne marquent pas de point.

c) Bateau dessalé :

- Un bateau dessalé en série sera intégré en repêchage pour un accès uniquement en finale B, C ou + en fonction du nombre d'inscrits.
- Pour les épreuves de vitesse, il sera demandé à la sécurité de sortir systématiquement les bateaux ayant dessalé du bassin de course sans laisser la possibilité au (x) compétiteur (s) d'essayer de remonter dans l'embarcation.
- Pour les épreuves de Fond, les compétiteurs ayant dessalé pourront remonter dans leur embarcation sans aide extérieure, s'ils souhaitent terminer la course.
- Un bateau dessalé en finale marque les points du dernier de sa finale.

d) Bateau ayant raté le départ de sa course en série :

- Un bateau ayant raté le départ de sa série sera intégré en repêchage pour un accès uniquement en finale B, C ou + en fonction du nombre d'inscrits, sur demande du chef d'équipe. (Afin de permettre aux jeunes de participer à des courses).

Annexe 17 : POSITION DU OU DES PAGAYEURS EN CANOË

Aux championnats de France la position du ou des pagayeurs dans un canoë sera la position dite « TCHEQUE ». Ceci impose qu'en aucun cas un (ou des pagayeurs) ne devra être assis ou à genoux dans le bateau. Un bateau ne respectant pas cette consigne sera disqualifié.